



Accident voiture seul, sans victime, degat materiel

Par **oli12**, le **02/06/2013** à **15:28**

Bonjour,
J'ai perdu le contrôle de mon véhicule dans un virage et j'ai heurté un véhicule qui stationnait puis terminé ma course dans un mur, j'allais à mon travail
choqué je suis sorti, les propriétaires de la maison sont sortis, j'avais un peu bu, mais surtout, je suis arrivé trop vite dans le virage, j'ai laissé mon véhicule, les papiers et je suis sous le choc, je suis parti à pied pour appeler chez moi, je captais rien là où j'étais.
Les gendarmes ont entre temps été appelés sur le lieu puis ont fait dégager mon véhicule par une dépanneuse, ils sont ensuite arrivés chez moi pour me chercher et demander à ma femme où je me trouvais, elle a essayé de m'appeler mais était injoignable.
Les gendarmes sont ensuite partis et je suis arrivé chez moi après 2 heures de route environ. J'avais très mal aux côtes, ma femme m'a porté aux urgences.
Prise en charge, prise de sang (0,65), je suis assuré au tiers, les propriétaires ne portent pas plainte, sont prêts à un arrangement, je suis hospitalisé, pneumothorax, 2 côtes et une vertèbre, la gendarmerie me demande de les rappeler dans 5 jours.
Quels seraient vos conseils / assurance juste informé par tel pour l'instant, mon employeur idem, les gendarmes ou assurances (personnel, employeur, propriétaires) peuvent-ils avoir accès à mon dossier médical / alcoolémie? Traiter par un arrangement avec les propriétaires vous semble-t-il une bonne solution?
Merci

Par **chaber**, le **02/06/2013** à **17:24**

bonjour
Votre assurance automobile responsabilité civile indemniserait les victimes.
Toutes les autres garanties de votre contrat ne seront pas prises en charge (notamment défense-recours et garantie personnelle du conducteur).
Votre assureur

recevra les PV de gendarmerie automatiquement et s'apercevra de votre degré d'alcoolémie.

Par **oli12**, le **02/06/2013 à 21:03**

Bonjour,
Merci pour votre intérêt, je me sens moins seul
il n'y a pas eu de victimes
Je n'ai pas soufflé dans le ballon, mais une prise de sang a l'hôpital dans le cadre de mon hospitalisation
Je n'ai pas forcément envie de faire marcher l'assurance mais plutôt de trouver un arrangement en payant les frais de ma poche
Cdt

Par **Tisuisse**, le **03/06/2013 à 10:17**

Bonjour oli12,
Seulement, dans la mesure où les policiers sont intervenus, votre assurance recevra le rapport de police afin de déterminer les responsabilités et votre alcoolémie figurera sur ce rapport.
Vous indiquez un taux de 0,65 certes, mais 0,65 quoi ? des grammes par litre de sang ou des milligrammes par litre d'air expiré ? Si c'est 0,65 g/l de sang, le taux est contraventionnel mais si c'est 0,65 mg/l d'air, le taux est délictuel.

Par **oli12**, le **03/06/2013 à 11:11**

Bonjour tisuisse,
Merci pour votre intérêt
Comment la police aura accès au taux d'alcoolémie qui a été fait à l'hôpital ?
C'est 0,65g/l
Cdt

Par **Tisuisse**, le **04/06/2013 à 07:13**

C'est elle qui a demandé cette prise de sang car elle fait partie de la procédure obligatoire dans le cas d'un tel accident. De ce fait, oui, les résultats de votre prise de sang figureront dans le rapport d'accident et ce rapport sera adressé à votre assureur.

Par **citoyenalpha**, le **04/06/2013 à 13:35**

attention l'internaute s'est rendu volontairement à l'hôpital et la prise de sang n'a pas été ordonnée par les FDO.
l'accès aux résultats d'analyse accomplie dans ce cadre n'est pas autorisé car protégé par le secret médical.
il ne faut pas confondre avec la procédure légale de saisine du médecin afin d'effectuer une prise de sang afin de constater le taux d'alcool ou de substances classées comme stupéfiant. Dans ce cadre la prise de sang
Dans le cas qui semble être présenté les poursuites pour conduite sous l'influence de l'alcool ne peuvent être engagées sans prise de sang ordonnée par les FDO suite à l'accident.
Restant à votre disposition.

Par **oli12**, le **05/06/2013** à **12:48**

Merci citoyenalpha, rnJe suis preneur de tout conseils, je sort aujourd'hui de l'hôpital et je vais probablement finaliser le pv a la gendarmerie demainrnLes constats amiables ont été fait, comment pensez vous que cela va se passer / assurances ?rnJe prends tous les conseils, je m'en veux terriblement, je dors plus, j'arrive plus a réfléchir, ça se bouscule trop dans ma têternMerci encore pour vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **05/06/2013** à **16:24**

Bonjourrnattention à vos déclarations. vous ne devez pas donner de prétexte ("s'incriminer") à la gendarmerie pour soupçonner qu'un délit a été commis.rnrnconcernant l'accident vous êtes 100% responsable. Les dommages occasionnés à autrui seront payés par votre assurance et pour votre préjudice tout dépend de votre contrat d'assurance. rnRésultat : rnconduire sous l'influence de l'alcool peut entraîner un accident avec de lourdes conséquences civiles ET pénales.rnrnune bonne frayeur qui doit vous donner une bonne leçon. Heureusement que personne n'a été blessée.rnrnRestant à votre disposition